

L'an DEUX MIL VINGT-ET-UN, le MERCREDI 22 DÉCEMBRE, à 15 h 32, le conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en SEPTIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la salle des délibérations, sur convocation légale de la maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 18 h 52).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination du secrétaire de séance pris dans le sein du conseil municipal. Audrey BÉLIM a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Julie PONTALBA (arrivée à 16 h 17, au rapport n° 21/7-006), Gérard FRANÇOISE, Ibrahim DINDAR, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN, Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN (arrivé à 16 h 06, au rapport n° 21/7-003), Karel MAGAMOOTOO, David BELDA, Fernande ANILHA, Christelle HASSEN, François JAVEL, Jacqueline PAYET, Joëlle RAHARINOSY, Philippe NAILLET, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Gérard CHEUNG LUNG, Arnaud HUGUET, Christèle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Alexandra CLAIN, Raihanah VALY, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY, Jean-Pierre HAGGAI, Noela MÉDÉA MADEN, Henriette BABET, Haroun GANY, Wanda YENG-SENG BROSSARD

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Monique ORPHÉ		par Audrey BÉLIM
Dominique TURPIN		par Jacques LOWINSKY
Éric DELORME		par Gérard FRANÇOISE
Érick FONTAINE		par Véronique POUNOUSSAMY
Aurélie MÉDÉA	(toute la durée de la séance)	par Jean-Max BOYER
Michel LAGOURGUE		par Henriette BABET
Jean-Régis RAMSAMY		par Wanda YENG-SENG
Vincent BÈGUE		par Jean-Pierre HAGGAI
Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY		par Noela MÉDÉA

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (44 présents sur 55), ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés à divers titres n'ont pas pris part (en leur nom personnel et/ ou comme mandataires) aux délibérations portant sur les rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	(en qualité de)	au titre du/ de	rapports n°
- Arnaud HUGUET	membre	CCAS	21/7-001
- Éricka BAREIGTS	présidente		
- David BELDA	délégués / ville		
- Marylise ISIDORE			
- Guillaume KICHENAMA			
- Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY			
(1) <i>Dominique TURPIN</i> (mandataire : Jacques LOWINSKY)			
(2) <i>Éric DELORME</i> (mandataire : Gérard FRANÇOISE)			
(3) <i>Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY</i> (mandataire : Noela MÉDÉA)			
- Alain ZANÉGUY			
<hr/>			
- Arnaud HUGUET	membre	CCAS	21/7-020
- Éricka BAREIGTS	présidente		
- David BELDA	délégués / ville		
- Marylise ISIDORE			
- Guillaume KICHENAMA			
- Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY			
(1) <i>Dominique TURPIN</i> (mandataire : Jacques LOWINSKY)			
(2) <i>Éric DELORME</i> (mandataire : Gérard FRANÇOISE)			
(3) <i>Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY</i> (mandataire : Noela MÉDÉA)			
- Alain ZANÉGUY			
<hr/>			
(4) <i>Aurélie MÉDÉA</i> (mandataire : Jean-Max BOYER)	partenaire	CAP	
- Éricka BAREIGTS	présidente	CDÉ	
- Christelle HASSEN	déléguées / ville		
- Claudette CLAIN			
- Joëlle RAHARINOSY			
- Nouria RAHA			
- Noela MÉDÉA MADEN			
<hr/>			
- Marie-Anick ANDAMAYE	lien de parenté	BCD	
<hr/>			
- Arnaud HUGUET	membre	CCAS	21/7-025
- Éricka BAREIGTS	présidente		
- David BELDA	délégués / ville		
- Marylise ISIDORE			
- Guillaume KICHENAMA			
- Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY			
(1) <i>Dominique TURPIN</i> (mandataire : Jacques LOWINSKY)			
(2) <i>Éric DELORME</i> (mandataire : Gérard FRANÇOISE)			
(3) <i>Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY</i> (mandataire : Noela MÉDÉA)			
- Alain ZANÉGUY			

→ voir page suivante

ÉLUS INTÉRESSÉS (suite)

Élus intéressés	(en qualité de)	au titre du/ de	rapports n°
(4) Aurélie MÉDÉA (mandataire : Jean-Max BOYER) - Jean-Max BOYER	délégués / ville	CROUS	21/7-025
(4) Aurélie MÉDÉA (mandataire : Jean-Max BOYER)	lien de parenté lien de parenté partenaire partenaire	AMAJEVIR Kréolide CAP Prévention PÉI	
- Philippe NAILLET	lien de parenté	ADRIE	
- Éricka BAREIGTS	présidente	MLN	
- Jacques LOWINSKY	délégué(e)s / ville		
- Raihanah VALY			
- Gérard FRANÇOISE			
- Christèle BEAUMIER			
- David BELDA	délégué / département		
- Éricka BAREIGTS	présidente	CDÉ	
- Christelle HASSEN	déléguées / ville		
- Claudette CLAIN			
- Joëlle RAHARINOSY			
- Nouria RAHA			
- Noela MÉDÉA MADEN			
- Arnaud HUGUET	vice-président	OMS	
(5) Vincent BÈGUE (mandataire : Jean-Pierre HAGGAI)	salarié de la structure	SGH	21/7-031
(1) Dominique TURPIN (mandataire : Jacques LOWINSKY) - Jacques LOWINSKY	élus délégués	PRUNEL	21/7-032
- Gilbert ANNETTE	délégués / CINOR	ÉPFR	21/7-033
- Jean-François HOAREAU			et 21/7-034
- Julie PONTALBA			
- Benjamin THOMAS			
(1) Dominique TURPIN (mandataire : Jacques LOWINSKY) - Jacques LOWINSKY	élus délégués	PRUNEL	

CCAS	Centre communal d'Action sociale de Saint-Denis	CAP	Club Animation Prévention
CDÉ	Caisse des Écoles de Saint-Denis	BCD	Basket Club dionysien
CROUS	Centre régional des Œuvres universitaires et scolaires de la Réunion (Théâtre Vladimir Canter)	... PÉI	Prévention par des Pratiques éducatives informelles
ADRIE	Association pour le Développement des Ressources pour l'Insertion et pour l'Environnement	MLN	Mission locale nord
OMS	Office municipal des Sports de Saint-Denis	SGH	Secrétariat général des Hauts
ÉPFR	Établissement public foncier de la Réunion	CINOR	Communauté intercommunale du nord de la Réunion
(1)... (5)	absents à la séance		

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

Virgile KICHENIN	arrivé à 16 h 06	au rapport n° 21/7-003
Julie PONTALBA	arrivée à 16 h 17	au rapport n° 21/7-006
Jean-Pierre MARCHAU	sorti à 16 h 51	au rapport n° 21/7-010
	revenu à 16 h 55	au rapport n° 21/7-011
Joëlle RAHARINOSY	sortie à 16 h 52	au rapport n° 21/7-011
	revenue à 17 h 15	au rapport n° 21/7-018
Yassine MANGROLIA	sorti à 16 h 57	au rapport n° 21/7-012
	revenu à 17 h 09	au rapport n° 21/7-017

La maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'hôtel de ville de Saint-Denis, le VENDREDI 24 DÉCEMBRE 2021, et que le nombre de conseillers municipaux présents a été de 44 sur 55.

OBJET **Plan Ambition Jeunesse (PAJ)**
Engagement dans le dispositif de Service civique

1. Contexte

Le Plan Ambition Jeunesse lancé par la Ville de Saint Denis en novembre 2021 accompagne les jeunes dans leur passage vers la l'autonomie et l'épanouissement dans la vie adulte. L'accès aux droits, le bonheur, la mobilité, la vie active et l'engagement sont les 5 axes autour desquels s'articule ce parcours. Le service civique constitue un maillon de l'engagement citoyen.

En effet, le dispositif national du Service civique s'adresse aux jeunes âgés de seize à vingt-cinq ans sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de six à douze mois auprès d'un organisme à but non lucratif (association) ou une autre personne morale de droit public (collectivité locale, établissement public ou service de l'Etat) pour accomplir une mission d'intérêt générale dans un des neuf domaines ciblés par le dispositif : solidarité , santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sports, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence. Il s'inscrit dans le Code du Service national et non pas dans le Code du Travail. Un agrément est délivré pour trois ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires. Nous avons cette année renouvelé les agréments du CCAS et de la Caisse des écoles

2. La mise en place du dispositif Service Civique de la Ville de Saint Denis

Afin de développer l'engagement citoyens la Ville, le CCAS et la Caisse des écoles ont sollicité l'Agence nationale du Service civique afin d'obtenir les agréments nécessaires à l'accueil de 317 jeunes en services civiques pour 8 mois, à hauteur de 24 heures hebdomadaires sur 13 missions principales :

- ambassadeurs du bonheur dans les écoles (coachés par l'association Vivancia - retraités de l'Education Nationale)
- ambassadeurs de l'environnement
- Ambassadeurs du parcours jeunesse
- Ambassadeurs de la Citoyenneté
- Ambassadeurs du numérique
- Facilitateur de l'accompagnement social
- Ambassadeur de proximité
- Ambassadeur sénior et intergénérationnel
- Ambassadeur en bibliothèque et médiathèque
- Ambassadeur sport santé et loisirs
- Ambassadeur du jeu en crèche
- Médiateur auprès de sans abris
- Médiateur séniors

Le Service civique donne lieu à une indemnité versée directement par l'État de 473 €, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier. Des formations aux premiers secours (PSC1) et aux droits civiques et citoyens sont également prises en charge par l'Etat.

La Ville, le CCAS et la Caisse des écoles prennent en charge quant à eux :

- Le versement d'une indemnité complémentaire mensuelle de 107 euros
- La carte de bus gratuite quel que soit l'âge du jeune
- Le repas de midi dans le cadre de la restauration scolaire
- L'accompagnement au quotidien par un tuteur et une cellule VSC
- L'accompagnement au titre de leur Parcours Ambition Jeunesse : 6 semaines de missions transversales et un accompagnement à la construction de leurs parcours individualisés

En effet, au-delà de la concrétisation de leur engagement citoyen, les jeunes en mission de service civique bénéficieront pendant huit mois du parcours ambition jeunesse :

* DES MISSIONS TRANSVERSALES

Mission ambassadeur du vote

Sensibiliser les VSC sur le vote/ le droit de vote et leur présenter l'organisation d'une élection, avec pour objectif d'obtenir leur participation pour la tenue des bureaux de vote aux prochaines échéances électorales.

Mission téléphérique

Sensibiliser les personnes qui vont utiliser le téléphérique à partir du mois de janvier 2022. L'enjeu est la sensibilisation aux mobilités douces mais aussi à l'innovation durable.

Sensibilisation dans les Mairies Annexes et Bibliothèques

Sensibilisation sur les changements de ligne avec la SODIPARC

Création d'un événement et des actions de communication

Sensibilisation dans les écoles

Sensibilisation au niveau du pôle d'échanges du Chaudron

Ateliers d'écritures FONDKER

Mission 20 désamb

Préparer les célébrations 20 décembre dans les différents quartiers de la ville. La célébration du 20 décembre présente différents enjeux :

- Découvrir notre histoire pour mieux se projeter dans le futur
- Vivre notre culture auprès de 25 maloyeurs célèbres reconnus par la pratique d'instruments traditionnels, par le travail sur la généalogie
- Créer de la cohésion dans les quartiers
- Donner du sens à cette commémoration

Participation aux ateliers maloya et généalogie dans les quartiers.

Organisation des événements du 20 décembre.

Mobilisation de la population et particulièrement des jeunes pour leur expliquer la démarche.

Mission mobilité douce

Sensibiliser les personnes aux modes de déplacement doux et aux transports en commun. Ces déplacements doux présentent différents enjeux :

- Limiter les déplacements en voiture et diminuer le réchauffement climatique
- Disposer de parcours bien organisés entre les différents modes de déplacements pour pouvoir faire du porte à porte
- Avoir une activité physique régulière importante pour la santé
- Découvrir la ville autrement

Découverte des pistes cyclables et du bus

Ateliers dans les quartiers pour réfléchir aux circuits de déplacements alternatifs à la voiture

Rencontre avec les jeunes (Lycées, Collèges, Ecoles, Associations...) pour discuter de la manière dont il faudrait organiser les déplacements pour qu'ils les pratiquent mieux

Sensibilisation à l'utilisation des nouvelles pistes cyclables

Mission Santé et Solidarités

Sensibiliser les personnes aux problématiques fondamentales de la santé pour éviter de nouvelles crises sanitaires et être solidaires avec les personnes malades. La sensibilisation à la santé présente différents enjeux :

- Adopter des comportements individuels responsables pour se protéger et protéger les autres (prévention santé sexuelle, alimentation, gestes barrières COVID...)
- Entretien de son environnement pour éviter le développement de maladies existantes ou à venir (nettoyage de la ville contre la dengue...)
- Être solidaire avec les malades : développer les pratiques de don du sang (EFS), participer aux grands événements de sensibilisation (octobre rose...)
- Comprendre les différents types de handicap pour avoir les bons comportements et mieux vivre ensemble

Séances de sensibilisation et de découverte avec des associations et des services de la Ville

Ateliers de préparation des actions de sensibilisation

Rencontre avec les jeunes (Lycées, Collèges, Ecoles, Associations...) pour discuter de ces problématiques.

Mission fête de la musique

Préparer la fête de la musique 2022. Vous pourrez aussi être associé sur des missions ponctuelles de valorisation du patrimoine. Cet événement présente différents enjeux :

- Développer la pratique musicale
- S'épanouir
- Faire se rencontrer des cultures différentes
- Connaître son histoire

Participer à la préparation de l'évènement

Ateliers dans les quartiers pour préparer les arguments en faveur du téléphérique.

Rencontrer avec les jeunes (Lycées, Collèges, Ecoles, Associations...) pour discuter de ce nouveau mode de déplacement.

Mission Environnement

Sensibiliser les personnes aux problématiques environnementales, en suivant différents enjeux :

- La plantation d'arbres et la création de forêt urbaine
- Connaître les plantes endémiques

Mise en place de 12 journées permettant au VSC de faire un tour de l'ensemble des problématiques environnementales et voir un panel d'enjeux en local

Forêt - ONF

Plateforme de traitement des déchets verts - SYDNE

Jardin collectif

Production horticole

Parc CVF

Captage de la rivière Saint-Denis

Arboretum d'endémique

Corridor écologique Sainte-Marie

Jardin Botanique Mascarin - Saint-Leu - Département

* UN PARCOURS AMBITION JEUNESSE

En fonction du projet de chaque jeune volontaire, dans le cadre de la convention signée avec tous les partenaires institutionnels et associatifs de la jeunesse, nous mobilisons les partenaires et orientons les jeunes. Un suivi de chaque parcours est réalisé pendant les huit mois pour préparer la fin de l'engagement.

Je vous demande donc :

- d'approuver le nouvel agrément de la Ville avec l'Agence nationale du Service civique : placer l'engagement au cœur de l'entreprise municipale et de solliciter l'agrément pour un volume de quatre-vingt-quinze missions de Service civique dans les domaines suivants : santé-solidarité, mémoire et citoyenneté, sports, développement international et environnement ;
- d'affecter les ressources dédiées au dispositif.

OBJET **Plan Ambition Jeunesse (PAJ)**
Engagement dans le dispositif de Service civique

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N° 21/7-010 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-Max BOYER - Conseiller municipal au nom des commissions « Ville Ambitieuse » et « Ville Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Autorise la maire ou son (sa) représentant(e) à introduire un dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement dans le dispositif du Service civique auprès de l'Agence nationale du Service civique.

ARTICLE 2

Donne son accord de principe à l'accueil de jeunes en Service civique volontaire, avec démarrage dès que possible après l'obtention de l'agrément.

ARTICLE 3

Prend l'engagement de dégager des moyens humains, matériels et financiers nécessaires à la qualité de l'accueil des volontaires et de la mise en œuvre des missions.

ARTICLE 4

Autorise la maire ou son (sa) représentant(e) à signer tous actes, conventions et contrats afférents au dispositif Service civique tel que défini par la loi du 1^{er} mars 2010.